



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0619

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Meyzieu**

objet : **Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Année 2015**

service : **Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Colin

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

Conseil du 21 septembre 2015**Délibération n° 2015-0619**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Meyzieu

objet : **Attribution d'une subvention au Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour la gestion nature de la pelouse sèche alluviale de la Garenne sur le captage d'eau potable de Meyzieu - Année 2015**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de l'eau

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 août 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

a) - Objectifs

Par arrêté préfectoral du 23 mars 1976, les périmètres de protection de la zone de captage de Meyzieu ont été déclarés d'utilité publique.

La société Eau du Grand Lyon est l'exploitant du champ captant, par un contrat de délégation de service public.

Du fait de sa superficie relativement importante et de l'interdiction d'accès liée à son statut de "zone de protection immédiate", ce site constitue une véritable réserve botanique d'intérêt général.

Le souhait commun de préserver ce site en tant que témoin des sables alluviaux des îles de Miribel-Jonage, s'est traduit, le 25 janvier 1994, par la signature d'une charte entre la Communauté urbaine de Lyon et l'exploitant du champ captant.

Le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes est une association loi 1901, ayant pour objet "la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la Région Rhône-Alpes afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité. Son action est à vocation sociale, éducative et scientifique". Le Conservatoire adhère à la Fédération des conservatoires d'espaces naturels et souscrit à sa charte.

Depuis 1994, le Conservatoire élabore les plans de gestion et les met en œuvre en étroite collaboration avec la Communauté urbaine et l'exploitant du champ captant.

Chaque année une convention est signée avec le Conservatoire pour les actions qui seront mises en œuvre par celui-ci.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de 2014

De par leur originalité et leur bon état de conservation, les pelouses sèches de la Garenne présentent un intérêt écologique fort pour le département et la région Rhône-Alpes.

Concernant la flore, les suivis des modalités spécifiques d'entretien mises en place (gyrobroyage et l'expérimentation de décapage) montrent tous deux, la tendance à la progression des graminées sociales (Brome érigé et Fétuque marginée) parmi le cortège de pelouses. Toutefois, après 5 ans de test d'export de la matière fauchée, il semble que cette technique permette le maintien des espèces caractéristiques des pelouses sèches et très sèches.

Le suivi de chantier de la fauche de la zone sans exportation et de la zone avec exportation a été réalisé en 2014. Ces travaux sont effectués en lien avec le test de lutte contre le solidage (plante invasive). Le suivi montre une légère diminution du solidage lorsque les dépôts de fauche sont laissés sur place, le test de la simple ou double fauche, après une année de mise en œuvre, montre une diminution du nombre, mais surtout de la vigueur des pieds de solidage.

En outre, le suivi des populations d'orchis parfumées met en évidence un maintien des zones occupées (et la découverte de nouvelles zones) avec des effectifs supérieurs à 980 pieds pour 2014. La gestion mise en œuvre sur le site paraît donc favorable à l'espèce.

Concernant le suivi des insectes, le suivi des lépidoptères diurnes a permis de confirmer la présence de 41 espèces estivales de papillons.

c) - Bilan financier de 2014

La Communauté urbaine a versé en 2014 une subvention d'un montant de 10 410 € au profit du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes.

d) - Programme d'actions pour 2015 et plan de financement prévisionnel

La convention proposée fixe le contenu des actions : les principales actions concernent la gestion des lisières et des invasives, le suivi des pelouses sèches et du solidage.

Il est proposé l'attribution d'une subvention par la Métropole de Lyon de 4 740 € pour 2015 au profit du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 4 740 € au profit du Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour l'année 2015,

b) - la convention à passer entre la Métropole de Lyon et le Conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget annexe des eaux - exercice 2015 - compte 6743 - opération n° 1P20O2196.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.